
Dons offerts aux défenseurs de la patrie par la société populaire de la Haye (Indre-et-Loire), lors de la séance du 5 pluviôse an II (24 janvier 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Dons offerts aux défenseurs de la patrie par la société populaire de la Haye (Indre-et-Loire), lors de la séance du 5 pluviôse an II (24 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) p. 593;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_36750_t2_0593_0000_6

Fichier pdf généré le 15/05/2023

9

L'agent national du district de Sarreguemines transmet à la Convention l'inventaire des offrandes civiques des citoyens de cette commune, avec 1,177 liv. 10 s. en assignats (1).

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Sarreguemines, 26 niv. II] (3)

« Représentants,

Votre collègue, Balbazard Faure, m'a retiré de la place de procureur de la commune de Sarreguemines pour m'établir agent national près l'administration du district. Celle-ci me donne aujourd'hui une commission agréable, en me chargeant de vous transmettre l'inventaire des offrandes civiques de la commune dont j'ai stipulé les intérêts. Ces offrandes ne sont pas les premières qu'elle a déposées sur l'autel de la Patrie, et ne seront vraisemblablement pas les dernières. Peu de communes ont autant souffert de la guerre, et peu ont autant offert de dons, proportionnellement aux facultés. Ceux en nature sont versés au magasin militaire du district, conformément à la loi et vous trouverez ci-joint, 1177 l. 10 s. en assignats. S. et F. »

LALLEMAND.

[Etat des dons, 23 niv. II] (4)

188 chemises, 31 mouchoirs, 62 paires de bas, 68 paires de souliers, 6 bonnets de nuit, 2 cols, 8 paires de brassarets, 2 paires de guêtres, 8 pantalons, 2 vestes et 2 culottes de drap blanc, 7 autres vestes, 5 paires de culottes, 2 capotes, une couverture de laine, 2 peaux de veau, une peau de chèvre, 3 peaux de mouton, une paire de gants, 2 chapeaux, un petit peloton de fil blanc, de la laine non filée pour une paire de bas, une pièce de toile de chanvre grise de 40 aunes, une pièce idem de 9 aunes trois quarts, 2 draps de lit de chanvre, 3 autres draps de lits d'étoupes, un coupon de toile de chanvre moitié blanche de 2 aunes et demie de Paris, une pièce idem blanche de 10 aunes un quart, une pièce idem de 8 aunes de Paris, 2 mouchoirs, une pièce idem de 5 aunes 3/8 de Paris, un mouchoir, un coupon de toile de chanvre blanche de 2 aunes 3/4 de Paris, 2 aunes 1/8 de drap blanc ou tricot, une aune de molleton brun pour un pantalon.

Et 1185 l. en assignats desquels il a été pris 7 l. 10 s. pour frais de transport des malles reste cy 1177 l. 10 s.

Collationné : HUTTLINGER.

10

La société populaire de la Haye (5), département d'Indre-et-Loire, fait passer à la Convention nationale 335 liv. 5 s., et annonce qu'elle enverra pour les défenseurs de la patrie deux habits de garde nationale, deux cravattes, 9 pai-

(1) P.V., XXX, 97 et 229.

(2) Bⁱⁿ, 5 pluv.

(3) C 290, pl. 915, p. 21. La p. 20 est constituée par l'état des dons.

(4) C 290, pl. 915, p. 20. Reproduit dans *J. univ.*, p. 1524.

(5) La Haye-Descartes.

res de souliers, 14 paires de bas et 50 chemises (1).

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[La Haye, 28 niv. II] (3)

« Citoyens représentants,

Nous devons trop aux défenseurs de la patrie pour les mettre en oubli. La sensibilité est générale, les citoyens même les moins aisés leur ont fait ici des offrandes.

Que n'espérons-nous pas de la campagne! Mais une loi a paru, peu d'agriculteurs se sont joints à notre Société, parce que chaque paroisse s'est ouvert un registre.

Réduits, pour ainsi dire, à notre société, composée en très grande partie, de journaliers et de gens pauvres, dont les enfants servent la République, nous n'avons pu faire une moisson conforme à nos désirs.

Quoiqu'il en soit, citoyens, nous espérons qu'une somme de 333 l. 5 s., 2 habits de gardes nationales, 2 cravattes, une serviette d'enveloppe, 9 paires de souliers, 14 paires de bas de laine et 50 chemises seront par vous reçus avec bonté. Nous vous adressons, par le courrier de ce jour, les 333 l. 5 s. incluses en la présente et chargées à la poste. Quant au surplus, nous l'avons fait mettre en caisse, adressée à votre Comité de secours, auquel nous donnerons avis du départ. Nous attendons l'occasion d'un voiturier pour la faire passer à la messagerie de Tours. Daignez, Citoyens Représentants, trouver ici un aperçu de nos sentiments pour nos frères d'armes, ainsi que pour la cause commune. »

FAULCON (présid.). GOSSELIN-DUPRÉ (secrét.).

11

La société populaire de Donzac (4) exprime à la Convention la joie qu'elle a ressentie en apprenant la réduction de Toulon, et les mouvements de sensibilité qu'elle a éprouvés à la nouvelle de l'existence de Beauvais, dont elle avoit pleuré la mort. Elle invite la Convention à tenir le gouvernail du vaisseau de l'Etat jusqu'à ce qu'il soit heureusement conduit au port (5).

Mention honorable, insertion au bulletin (6).

[Donzac, 20 niv. II] (7)

« Citoyens représentants,

La Société populaire des sans-culottes de Donzac-la-Montagne se rendroit coupable de la plus grande indifférence, si elle ne nous entretenoit pas de la joie qu'elle a ressentie en apprenant la reprise de l'infâme ville de Toulon; avant d'en recevoir la nouvelle officielle, elle s'étoit déjà livrée aux élans d'allégresse qu'avoit inspiré à tous nos concitoyens la première commoi-

(1) P.V., XXX, 97 et 229.

(2) Bⁱⁿ, 5 pluv. (suppl¹).

(3) C 290, pl. 915, p. 22.

(4) Donzac-la-Montagne, distr. de Valence (Lot-et-Garonne).

(5) P.V., XXX, 97. Mention dans *J. Sablier*, n° 1097.

(6) Bⁱⁿ, 5 pluv. (suppl¹).

(7) C 292, pl. 935, p. 22.